

Association de patients et données de santé

Par **diane Baillieux**, le **18/02/2018** à **15:16**

Bonjour,

Dans le cadre d'une assoictaion de patients ni disposant pas de médecins dans son équipe, on t'on le droit lors de l'adhésion de faire préciser à l'adhérent sa pathologie (chronique) et la date de déclaration de celle-ci et d'enregistrer ces données?

Merci